



PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE 19 JUIN 2013							
	N° 19 248							
	Dir	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						(V)		
COPIE								
OBSERVATIONS	21/06 → Prei 21106 AC							

Nouméa, le

17 JUIN 2013

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA
PROVINCE SUD
A L'ATTENTION DE
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Référence : SL/AM/N°1320/2013/DAPP

Objet : Station d'épuration des eaux usées de Montravel - Demande d'autorisation pour la réutilisation des eaux épurées à des fins d'arrosage

Madame,

Par la présente nous tenons à solliciter la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration (STEP) de Montravel.

En effet, la réutilisation des eaux épurées avait été évoquée dans le dossier de demande d'autorisation (dossier 2010 CAPSE 720-01-DDAE-001 rev1) mais n'avait pas été intégrée à l'arrêté d'autorisation n°1288-2012 du 14 juin 2012.

Le plan joint à la présente demande décrit le réseau de distribution d'eau industrielle, utilisée notamment pour l'arrosage des espaces verts, mais également pour le nettoyage du tamis et de la centrifugeuse.

Circuit des eaux réutilisées pour l'arrosage

Les eaux épurées utilisées pour l'arrosage font préalablement l'objet d'une filtration membranaire, équivalente à une filtration tertiaire et une désinfection partielle. La fiche technique de cette installation est fournie en Annexe 7 du dossier de demande d'autorisation.

Une fois traitée, cette eau est stockée dans une bache PEHD. En sortie de bache, l'eau industrielle transite par un sur-presseur pour permettre le nettoyage du tamis et de la centrifugeuse.

Elle est ensuite envoyée, via deux réducteurs de pression, dans le circuit d'arrosage constitué d'un tuyau percé pour le goutte à goutte et situé à l'intérieur des limites de propriété.

Deux regards sont présents pour accéder aux réseaux et sont marqués par une plaque gravée sur le tampon. Le marquage apposé comporte la mention « Eau industrielle – non potable ».

Deux robinets de puisage sont également installés, et comporte également une plaque signalétique indiquant « Eau industrielle – non potable ».

Modalités d'arrosage

Les espaces verts arrosés au goutte à goutte sont exclusivement situés à l'intérieur de la clôture ceinturant le site. Ces espaces ne seront donc pas accessibles au public.

L'arrosage sera fait de manière automatique entre 21h et 21h30.

certifiée ISO 900

Analyse de la qualité de l'eau

Etant donné que l'eau sera réutilisée pour l'arrosage, les analyses supplémentaires suivantes seront réalisées sur les eaux industrielles :

- Entérocoques fécaux (prélèvement ponctuel à fréquence annuelle) ;
- Phages ARN-F spécifiques (prélèvement ponctuel à fréquence annuelle) ;
- Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices (prélèvement ponctuel à fréquence annuelle) ;
- Escherichia coli (prélèvement ponctuel à fréquence mensuelle).

L'ensemble de ces mesures seront mises en place pour permettre un arrosage des espaces verts limitant :

- L'impact du prélèvement d'eau sur la ressource, en réutilisant les eaux épurées au lieu d'utiliser de l'eau potable ;
- Les risques sanitaires pour le public, ainsi que pour les employés de la station d'épuration et des services d'entretien des espaces verts.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ : précitée

ENTREPRISE

Calédonienne
des Eaux

MAITRE D'OUVRAGE

Société immobilière de Nouvelle-Calédonie



AMOT

BECIB

Bureau d'études et de conseil
en infrastructure et bâtiment

D			
C			
B			
A	17/04/13	C.D.E	Etablissement
ID	DATE	ENTREPRISE	DESIGNATION

***Réseau eau industrielle (EI) :
distribution pour usages de la STEP et
réseau d'arrosage des espaces verts***

Vue en plan

DOE

Dessine : Q.S

Verifie : Q.S

Fichier : A0

ECH : 1/50è

CALEDONNIENNE DES EAUX BP : 812 NOUMEA TEL : 41.37.37



viscosa "plantés à espace
régulier le long de la clôture